



## Ali Kooli : Nous frapperons à toutes les portes pour combler le déficit budgétaire

Onze milliards de dinars est le déficit budgétaire que l'Etat aura à combler d'ici la fin de l'année 2020. Comment ? En frappant à toutes les portes, selon le ministre l'Economie, des Finances et de l'Investissement, Ali Kooli, invité de l'émission Expresso du lundi 19 octobre 2020 sur Express FM.

*“Au premier trimestre de 2020, nous avons connu une croissance négative de 2%. Au terme du deuxième trimestre ce taux s'est établi à -22% à cause de la récession économique et au confinement inhérents à la pandémie Covid-19. Au total, le premier semestre de l'année s'est achevé avec un taux de croissance de -24%. Cependant, d'ici à la fin de l'année nous prévoyons un taux de croissance de -8%. Les 36 milliards de revenus prévus dans la loi de Finances de 2020 reculeront de onze points soit huit milliards de dinars. Mais avec la loi de Finances complémentaire et les ajustements que nous avons apportés, nous serons en mesure de réduire ce déficit de deux points. En d'autres termes, les revenus de l'Etat seront de 30 milliards de dinars uniquement. Et, en comptabilisant les revenus - réduits - et les dépenses liées à la crise sanitaire, nous serons à un déficit budgétaire de onze milliards de dinars d'ici à la fin de l'année”, a-t-il expliqué.*

Interpellé sur les moyens envisagés afin de colmater ce déficit, Ali Kooli a admis que cela serait difficile mais s'est tout de même montré optimiste.

*“La liquidité est disponible sur le marché. C'est donc une occasion pour les banques, les assureurs et les sociétés de leasing de racheter les bons de trésor de l'Etat et ainsi l'appuyer et le financer. Nous frapperons à toutes les portes, nous puiserons dans le surplus des banques, des particuliers et des entreprises qui souhaitent investir dans l'Etat, nous solliciterons la Banque centrale de Tunisie (BCT). Certes, la loi ne le permet pas directement mais la BCT peut racheter les bons de trésor sur le marché”, a-t-il avancé.*

Revenant sur la loi de Finances sur l'année 2021, le ministre de l'Economie, des Finances et de l'Investissement a soutenu que la Tunisie afficherait un taux de croissance de 4%.

*“Des -8% prévus pour l'année 2020, nous serons à 4% en 2021. Ce sont des prévisions que nous établis avec nos partenaires financiers, notamment la Banque mondiale, ainsi que la BCT. Avec la relance de l'activité économique, les revenus de l'Etat monteront à 33 milliards de dinars. Et avec le maintien des dépenses inférieures aux taux de croissance, nous arriverons à ces 4%”, a-t-il indiqué.*

*“Le problème reste, toutefois, la dette de la Tunisie. Nous aurons à rembourser 16 milliards de dinars en 2021, soit six milliards de plus cumulés entre 2019 et 2020. Nous allons, d'ailleurs, étudier avec nos partenaires financiers les modalités de prêt et de remboursement de ce montant”, a-t-il fait savoir.*

Interrogé sur la loi de la relance économique, Ali Kooli a évoqué les mesures relatives à l'intégration du secteur informel.

*“100% des sommes que nous aurons récupérées dans le cadre de cette loi de réconciliation ira dans la réduction du déficit”, a-t-il affirmé.*

Pour rappel, ce projet élaboré par le ministère des Finances, en juillet, comprend 67 mesures. Celles liées à l'intégration de l'économie parallèle incluent une porte de sortie aux contrevenants, en leur permettant la régularisation de leur situation, en payant un impôt de 10% sur les revenus non-déclarés découlant d'une activité parallèle, mais à condition de les déposer dans un compte bancaire, sans poursuite fiscale et ceci pour une période déterminée. Idem pour les Tunisiens détenant des devises ou des biens à l'étranger, ils pourront régulariser leur situation en payant 10% du montant et en déposant les montants déclarés dans des comptes bancaires et en liquidant les biens et payant 10% pour une période déterminée, dépassé ce délai, ils devront payer 25% de la valeur des biens concernés dans les 9 mois qui suivent.

Source : Business News